



DISTILLERIE DE LA TOUR

Dossier de demande
d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'installations
de stockage d'alcools de bouche

à **MERPINS (16)**

Partie n°3

**Description des installations
existantes et projetées**

| Destinataires | Société | Email | Téléphone |
|------------------------------------|---------------------------|--|----------------------|
| Jean-Michel NAUD Michel POINTUD | DISTILLERIE DE LA TOUR | jm.naud@distilleriedelatour.com m.pointud@distilleriedelatour.com | +33 (0)5 46 91 31 44 |

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 810 339 636 000 11
60 rue de la gare 17750 ETAULES FRANCE
Tel : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| 1. OBJET DU DOCUMENT | 7 |
| 2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE | 7 |
| 2.1 LOCALISATION | 7 |
| 2.2 PERIMETRE ICPE | 8 |
| 2.3 ENVIRONNEMENT IMMEDIAT | 9 |
| 2.4 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE | 9 |
| 2.5 SITES INDUSTRIELS | 10 |
| 3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES | 13 |
| 3.1 DESCRIPTION GENERALE | 13 |
| 3.2 AMENAGEMENTS GENERAUX | 13 |
| 3.2.1 ACCES | 13 |
| 3.2.2 CIRCULATION SUR LE SITE | 14 |
| 3.2.3 L'AIRE DE DEPOTAGE | 14 |
| 3.2.4 LIMITATIONS D'ACCES | 15 |
| 3.3 LE CHAI DE VIEILLISSEMENT | 15 |
| 3.3.1 LES ISSUES | 15 |
| 3.3.2 CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES | 15 |
| 3.4 LES RESEAUX EXISTANTS | 17 |
| 3.4.1 EAUX PLUVIALES | 17 |
| 3.4.2 EAUX ACCIDENTELLES | 18 |
| 3.4.3 EAUX USEES | 18 |
| 3.5 LES UTILITES | 18 |
| 3.5.1 ELECTRICITE | 18 |
| 3.5.2 CHAUFFAGE - VENTILATION | 19 |
| 3.6 TELECOMMUNICATION | 19 |
| 3.7 DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME | 19 |
| 3.8 LES MOYENS DE LUTTE INCENDIE | 20 |
| 3.8.1 MOYENS EN EAU | 20 |
| 3.8.2 ROBINETS D'INCENDIE ARMES | 22 |
| 3.8.3 EXTINCTEURS | 23 |
| 3.9 PROTECTION FOUDRE | 23 |
| 3.10 FLUX MATIERES ACTUELS | 23 |
| 3.11 CONSOMMATIONS ACTUELLES | 23 |
| 4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETEES | 24 |
| 4.1 DESCRIPTION GENERALE | 24 |
| 4.2 AMENAGEMENTS GENERAUX PROJETES | 24 |
| 4.2.1 ACCES AU SITE | 24 |
| 4.2.2 CIRCULATION SUR LE SITE | 24 |
| 4.2.3 LES AIRES DE DEPOTAGE | 25 |
| 4.2.4 LIMITATIONS D'ACCES | 25 |
| 4.3 DESCRIPTION DES STOCKAGES | 25 |
| 4.3.1 LES STOCKAGES DE VIEILLISSEMENT | 25 |

| | | |
|-------|--|----|
| 4.3.2 | LE CHAI D'ASSEMBLAGE..... | 27 |
| 4.3.3 | LE STOCKAGE DE MATIERES SECHES ET DE PRODUITS FINIS | 28 |
| 4.3.4 | LES CUVERIES EXTERIEURES | 28 |
| 4.4 | LES BUREAUX..... | 28 |
| 4.5 | LES LOCAUX TECHNIQUES | 30 |
| 4.6 | SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ET PROJETEES. | 31 |
| 4.7 | LES RESEAUX..... | 33 |
| 4.7.1 | LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES..... | 33 |
| 4.7.2 | LE RESEAU D'EAUX USEES | 33 |
| 4.7.3 | LA COLLECTE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS..... | 33 |
| 4.7.4 | LA COLLECTE DES ECOULEMENTS ACCIDENTELS | 34 |
| 4.7.5 | LES TRANSFERTS D'ALCOOLS..... | 34 |
| 4.8 | LES UTILITES..... | 34 |
| 4.8.1 | ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 34 |
| 4.8.2 | ELECTRICITE..... | 34 |
| 4.8.3 | RESEAU GAZ..... | 35 |
| 4.8.4 | AIR COMPRI ME | 35 |
| 4.8.5 | CHARGE DES ENGIN S DE MANUTENTION | 35 |
| 4.8.6 | CHAUFFAGE | 35 |
| 4.8.7 | INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT..... | 36 |
| 4.8.8 | TELECOMMUNICATION | 36 |
| 4.8.9 | UTILITES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES MESURES DE MAITRISE DES RISQUES (MMR) | 36 |
| 4.9 | LES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE..... | 36 |
| 4.9.1 | LA RESERVE INCENDIE..... | 36 |
| 4.9.2 | LE RESEAU D'EXTINCTION AUTOMATIQUE..... | 36 |
| 4.9.3 | LE RESEAU PIA | 38 |
| 4.9.4 | LES EXTINCTEURS | 38 |
| 4.9.5 | LA DETECTION INCENDIE | 38 |
| 4.9.6 | LE PLAN D'OPERATION INTERNE..... | 39 |
| 4.9.7 | PROTECTION Foudre..... | 39 |
| 4.10 | FLUX MATIERES..... | 41 |
| 4.11 | DECHETS..... | 42 |
| 4.12 | CONSOMMATIONS..... | 42 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Localisation du site de la DISTILLERIE DE LA TOUR à MERPINS..... | 7 |
| Figure 2 : Localisation de l'installation | 8 |
| Figure 3 : Périmètre ICPE..... | 8 |
| Figure 4 : Activités environnantes..... | 11 |
| Figure 5 : Configuration projetée du chai Brandy n°1..... | 26 |
| Figure 6 : Configuration projetée du chai d'assemblage n°2 | 26 |
| Figure 7 : Configuration projetée du chai n°3 | 26 |
| Figure 8 : Configuration projetée du chai n°4 | 26 |
| Figure 9 : Configuration projetée du chai n°5 | 27 |
| Figure 10 : Configuration projetée du chai n°6 | 27 |
| Figure 11 : Plan des bureaux – Vue en coupe | 28 |
| Figure 12 : Plan des bureaux – niveau RDC..... | 29 |
| Figure 13 : Plan des bureaux – RDC + 1 | 29 |
| Figure 14 : Plan des bureaux – RDC + 2 | 29 |
| Figure 15 : Localisation des PDA – site projet de la DISTILLERIE DE LA TOUR | 41 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Liste des entreprises dans l'environnement proche du projet..... | 10 |
| Tableau 2 : Moyens en eau à proximité du site | 22 |
| Tableau 3 : Stocks et Flux de matières..... | 23 |
| Tableau 4 : Consommations | 23 |
| Tableau 5 : Caractéristiques des constructions existantes et projetées..... | 31 |
| Tableau 6 : Niveaux de protection foudre à atteindre par structure | 39 |
| Tableau 7 : Stocks et Flux de matières entrantes | 41 |
| Tableau 8 : Flux de matières sortantes..... | 41 |
| Tableau 9 : Flux de matières sortantes..... | 42 |
| Tableau 10 : Consommations..... | 42 |

LISTE DES PHOTOS

| | |
|---|-----------|
| Photo n° 1 : Vue du site depuis le Sud de la parcelle..... | 9 |
| Photo n° 2 : Entrée principale du site | 13 |
| Photo n° 3 : Vue aérienne du site | 14 |
| Photo n° 4 : Vue de l'aire de dépotage | 15 |
| Photo n° 5 : Portes Côté Sud-Ouest..... | 15 |
| Photo n° 6 : Porte Côté Nord-Est..... | 15 |
| Photo n° 7 : Bureau de chai | 16 |
| Photo n° 8 : Armoire électrique..... | 16 |
| <i>Photo n° 9 : Vue du stockage en futs et en tonneaux.....</i> | <i>16</i> |
| <i>Photo n° 10 : Zone de stockage AUXIGA.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Photo n° 11 : Vue du fossé côté Est.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Photo n° 12 : Vue de l'étouffoir et du trop-plein.....</i> | <i>18</i> |
| <i>Photo n° 13 : Le transformateur alimentant le site</i> | <i>19</i> |

| | |
|---|----|
| Photo n° 14 : Réserve d'eau de 2000 m ³ | 20 |
| Photo n° 15 : Emplacements alloués aux engins de pompage..... | 20 |
| Photo n° 16 : Localisation des ressources en eau à proximité..... | 21 |
| Photo n° 17 : La réserve d'eau de 2000 m ³ | 22 |
| Photo n° 18 : Poteau incendie n°43 (côté Ouest)..... | 22 |
| Photo n° 19 : Poteau Incendie n°44 (côté étouffoir)..... | 22 |
| Photo n° 20 : Poteau incendie n°42 (proche du chai)..... | 22 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|------|--|
| AP | Arrêté Préfectoral |
| CMS | Capacité Maximale de Stockage |
| ICPE | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| RIA | Robinet d'Incendie Armé |

1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document vise à décrire l'ensemble des installations existantes sur le site de la DISTILLERIE DE LA TOUR à MERPINS ainsi que les installations projetées.

La description des installations existantes et projetées intègre entre autres une description de la nature et du volume des activités, les modes de fonctionnement, les procédés mis en œuvre et les éléments de sécurité.

Ces descriptions visent à donner tous les éléments nécessaires à l'analyse des impacts environnementaux et des dangers présentés dans les situations actuelles et futures. Ces analyses sont traitées respectivement par les parties 4 et 5 de cette étude.

2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

2.1 LOCALISATION

La DISTILLERIE DE LA TOUR est implantée :

- dans le département de la CHARENTE,
- sur la commune de MERPINS, au lieu-dit « LE MENDION », rue du MENDION,
- à environ 5 km au Sud-Ouest de Cognac.

Les coordonnées Lambert II ETENDU du site sont les suivantes : X : 439 391 m Y : 6 512 926 m



Source : IGN

Figure 1 : Localisation du site de la DISTILLERIE DE LA TOUR à MERPINS

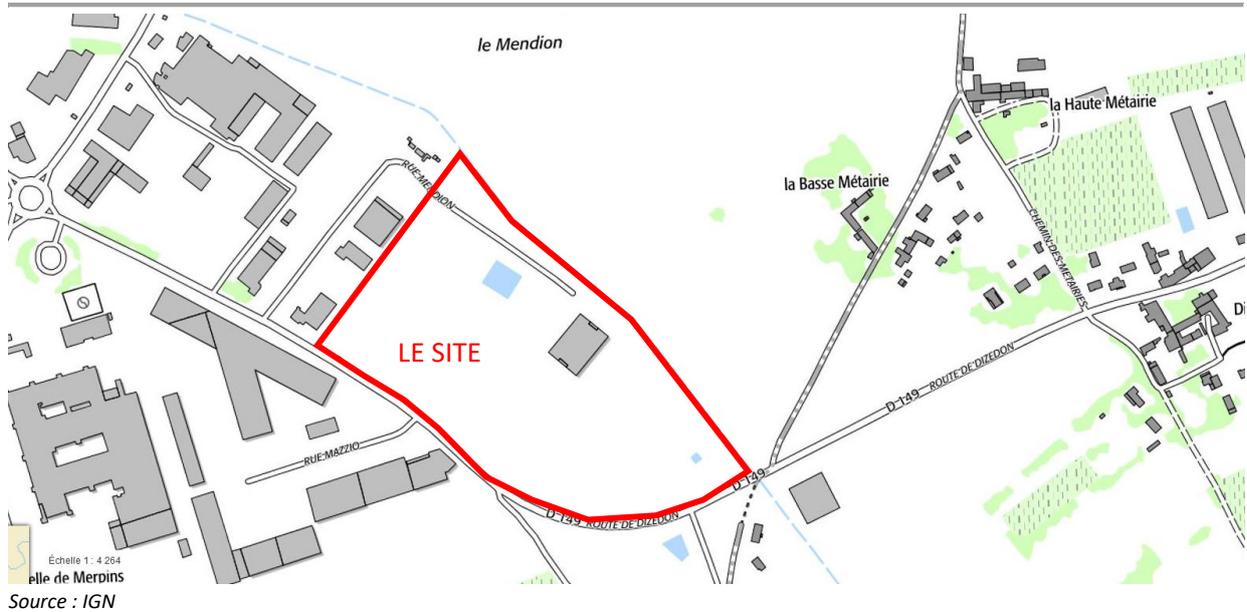


Figure 2 : Localisation de l'installation

2.2 PERIMETRE ICPE

Le périmètre ICPE des activités existantes et projetées est présenté ci-dessous. Il englobe une superficie de 84 521 m².

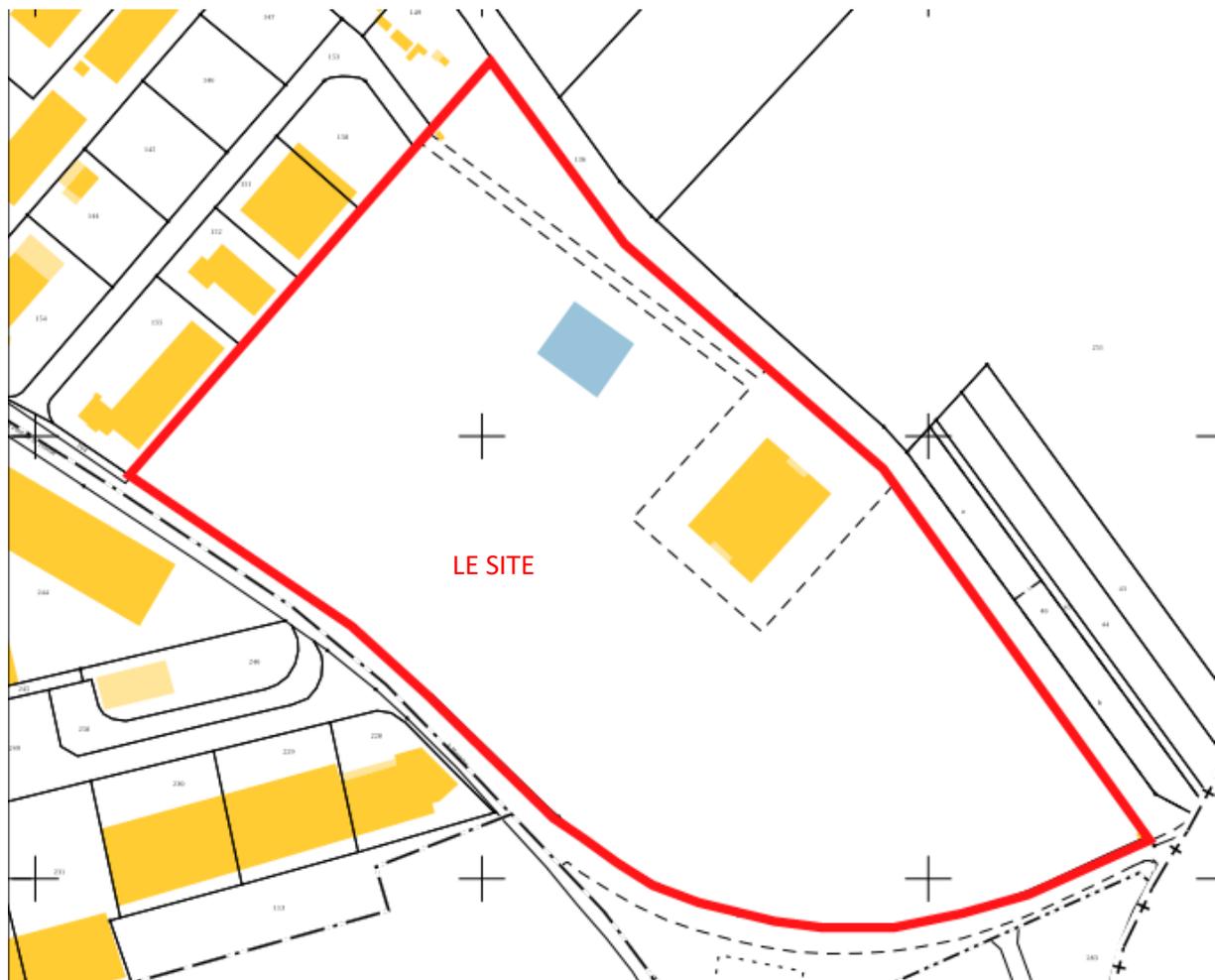


Figure 3 : Périmètre ICPE

2.3 ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

Le terrain des installations existantes et projetées se situe dans la zone industrielle de MERPINS.

Les habitations les plus proches sont localisées entre trente et 80 mètres au Sud-Est de la parcelle.

Le voisinage du site compte également :

- un hameau d'habitations à environ 210 m au Nord-Est, au lieu-dit « La Basse Métairie »,
- des habitations à 600 m au Sud, au lieu-dit « BELLEVUE »,
- la maison du gardien de la Tonnellerie TARANSAUD à 335 m à l'Ouest,
- la maison du gardien de l'entreprise REMY MARTIN à 450 m au Nord-Ouest,
- quelques habitations à environ 330 m au Nord-Ouest au lieu-dit « LA BOBE »,
- le centre-ville de Merpins à un peu plus de 600 m au Nord-Ouest.

Côté Est de la parcelle du projet s'étendent des champs cultivés, des vignes et des friches agricoles. Tout au sud de la parcelle, se trouve un transformateur électrique (qui n'appartient pas à la DISTILLERIE DE LA TOUR). Un autre transformateur se trouve à l'Ouest de la parcelle.

Le terrain agricole en friche côté sud-ouest de la parcelle est en cours d'acquisition par la société ORECO.

Le terrain à 50 m au SUD-EST de l'entreprise est parfois utilisé de manière temporaire (Cirque en Novembre 2017).



Crédit photo : E-XO

Photo n° 1 : Vue du site depuis le Sud de la parcelle

2.4 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE

Un complexe sportif regroupant un terrain de football, une salle polyvalente, un terrain de boules et une salle de tennis de table est localisé à environ 770 m au nord-ouest du site.

Au Nord-Ouest se trouvent :

- un second terrain de football à environ 600 m,
- l'école maternelle et primaire Charles Baudelaire à 1,5 km.

A noter la présence d'un cours de tennis (privé) à environ 600 m au Sud du site.

2.5 SITES INDUSTRIELS

Les alentours Nord, Ouest et Sud du site ont un caractère industriel du fait de la présence de nombreuses entreprises.

Le tableau suivant précise les entreprises sises dans la proximité du projet. A chaque entreprise est associé un numéro repris sur la carte suivante.

| N° Carte | DENOMINATION | Activité | N° Carte | DENOMINATION | Activité |
|----------|--------------------------------|---|----------|---------------------------------|--|
| 1 | VEOLIA | Poste de relèvement | 17 | SEGUIN MOREAU | Tonnellerie |
| 2 | LAFARGE BETONS | Ciments, granulats, bétons | 18 | PECNER (LEBRE) | Fabrication de produits alimentaires (colorants, pigments, ...) |
| 3 | AD PL (Cognac Poids-Lourds) | Garages et lavage des PL | 19 | LYSIPACK | Emballages imprimés pour produits laitiers, fromages, poudres, ... |
| 4 | ECF | Ecole de conduite | 20 | LE CHAINON CHARENTAIS | Entreprise de packaging |
| 5 | TARANSAUD TONNELLERIE | Tonnellerie, industrie du bois | 21 | ORECO | Stockage d'alcools |
| 6 | SODILIEGE | Fabrication de bouchons en liège pour vins, alcools et spiritueux | 22 | LITHO-BRU | Imprimeur |
| 7 | SUEZ EPALIA | Centre de recyclage (palettes) | 23 | DISCOGLASS | Conception et distribution d'emballages en verre pour les vins et spiritueux |
| 8 | LIBAUD préfa béton-négoce TP | Fabrication et négoce de béton prêt à l'emploi | 24 | SAVERGLASS | Verrerie industrielle |
| 9 | DL THERMIQUE | Vente et dépannage d'installations thermiques et sanitaires | 25 | AUTOVISION PL | Contrôle technique des PL |
| 10 | COGNAC LASER | Service de découpe au laser | 26 | GROUPE VIALLE EUROPE EXPRESS | Transport de colis express et solutions logistiques |
| 11 | COGNAC SCIAGE BETON | Entreprise de terrassement | 27 | GARANDEAU BETONS | Centrale à bétons |
| 12 | LACROIX TP | Société de travaux publics | 28 | TUPPERWARE | Vente en ligne, par correspondance d'articles ménagers |
| 13 | SELECTOR | Fabrication de boissons | 29 | ROUBY INDUSTRIE | Fabrication de structures métalliques |
| 14 | SETEL | Conception d'ensemble et assemblage d'équipements de contrôle des processus industriels | 30 | CHAUDRONNERIE COGNAÇAISE | Constructeur, fabricant d'alambics Tuyauteries cuivre et inox Process industriel et automatismes |
| 15 | TAHE OUTDOORS | Equipements nautiques | 31 | COGNAC SOUS TRAITANCE | Entreprise d'emballage, de conditionnement |
| 16 | REMY MARTIN | Distillerie | 32 | BOMEX | Transport routier |

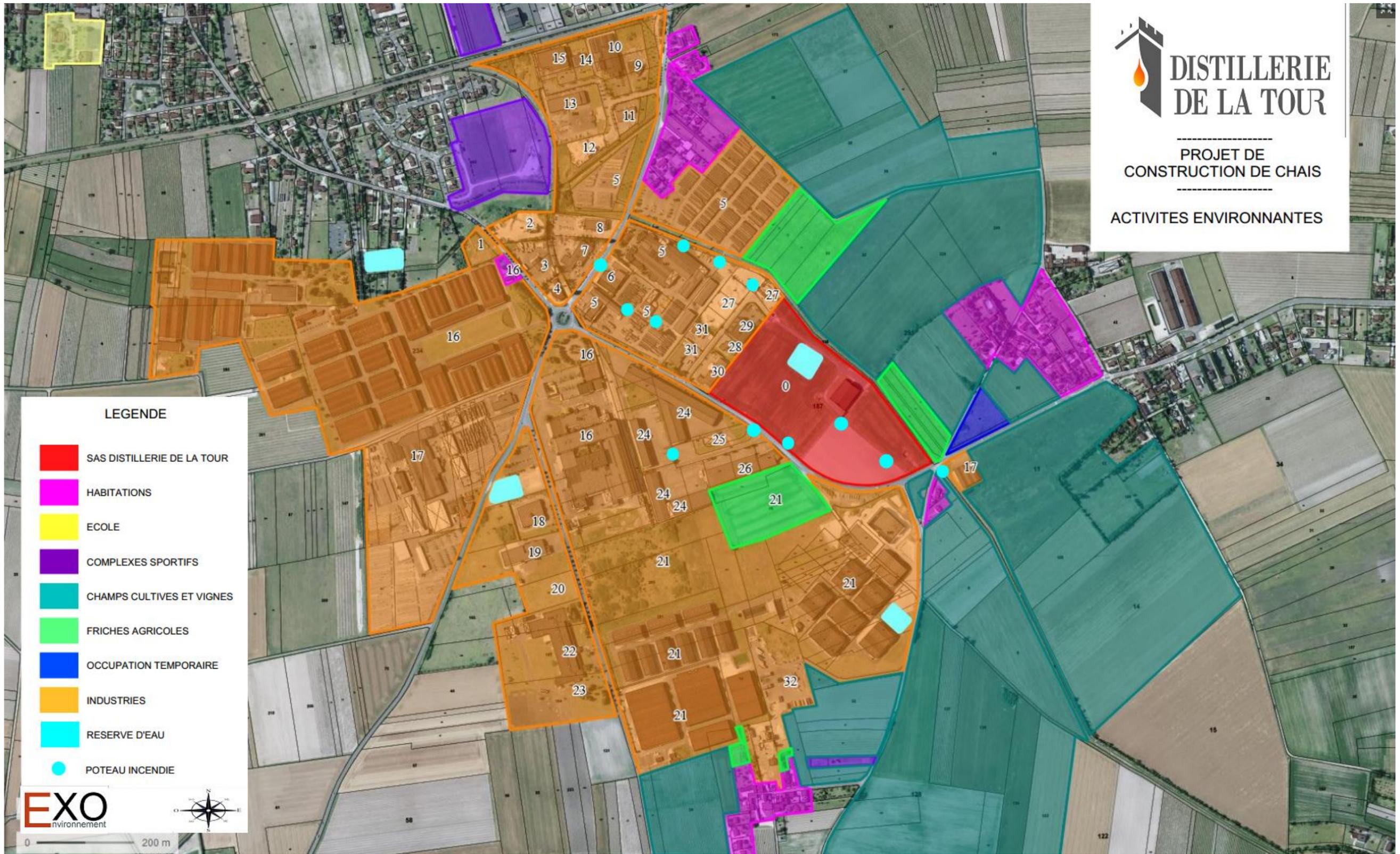
Tableau 1 : Liste des entreprises dans l'environnement proche du projet

Les hangars sur la parcelle en limite Sud-Est du projet sont des stockages appartenant à l'entreprise SEGUIN-MOREAU.

La zone industrielle compte plusieurs réserves d'eau dont :

- un bassin de 1 800 m³ à environ 600 m à l'Ouest du projet, selon indication affichée
- deux bassins sur le site ORECO.

Les activités environnantes sont reportées sur la figure ci-après.



Source : Géoportail

Figure 4 : Activités environnantes

3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

3.1 DESCRIPTION GENERALE

Le site de la DISTILLERIE DE LA TOUR tel qu'il est à ce jour ne compte qu'un seul bâtiment, à savoir un chai de stockage de 1995 m².

Il compte également :

- une réserve incendie de 2000 m³,
- une aire de dépotage attenante au chai,
- un bassin de dilution de 135 m³,
- 3 poteaux incendie.

Le reste du site est une friche agricole, à l'exception de la partie Sud qui est recouverte de vignes et dont la pointe est attenante à un transformateur électrique.

3.2 AMENAGEMENTS GENERAUX

3.2.1 ACCES

L'entrée du site est desservie par l'avenue de la Grande Champagne puis la rue Mendion. L'accès au chai depuis l'entrée s'effectue en longeant la limite nord-est du site, dans la continuité de la rue Mendion. Trois façades du chai sont accessibles aux engins de secours.



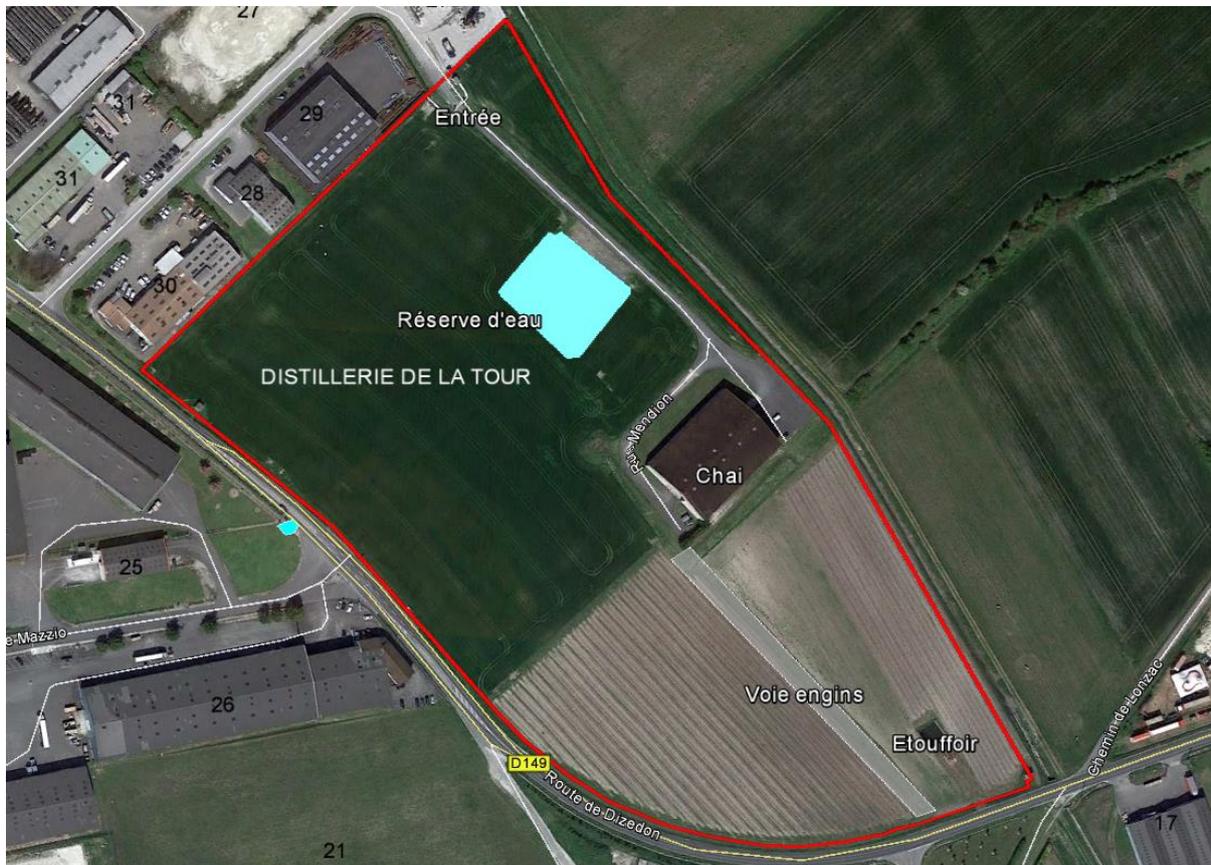
Crédit photo : E-XO

Photo n° 2 : Entrée principale du site

Le site dispose également :

- d'un accès par le sud via la route de DIZEDON dans l'alignement des 2 poteaux incendie,
- d'un accès à l'étouffoir,

Toutefois la portance de ces 2 derniers accès pour des engins de secours n'est pas garantie.



Source : Google Earth

Photo n° 3 : Vue aérienne du site

3.2.2 CIRCULATION SUR LE SITE

Le site dispose actuellement d'une voirie en enrobé desservant le chai sur 3 façades et permettant le stationnement des véhicules à proximité des entrées du chai. La vue aérienne ci-dessus permet de visualiser cette voirie. Actuellement, l'entreprise ne dispose pas de plan de circulation spécifiquement pour ce site.

3.2.3 L'AIRE DE DEPOTAGE

Le chai dispose d'une aire de dépotage délimitée au sol par un trottoir et drainée à son extrémité par un caniveau. Les écoulements et eaux pluviales collectés sur cette aire sont canalisés par le réseau de collecte drainant le chai vers l'étouffoir au sud du site.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 4 : Vue de l'aire de dépotage

3.2.4 LIMITATIONS D'ACCES

A ce jour seule l'entrée et la façade nord-ouest du site sont clôturées. Au niveau de l'entrée, l'entreprise dispose d'une chaîne pour limiter l'accès. Toutefois, le reste du site ne dispose pas de clôture. Le chai est quand-à-lui fermé à clé en dehors des opérations de dépotage et placé sous détection intrusion et incendie.

3.3 LE CHAI DE VIEILLISSEMENT

3.3.1 LES ISSUES

Ce chai dispose de grandes portes à chaque extrémité, en face desquelles peuvent s'effectuer les dépotages. La façade Sud—Ouest compte également 2 petites portes.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 5 : Portes Côté Sud-Ouest



Crédit photo : E-XO

Photo n° 6 : Porte Côté Nord-Est

3.3.2 CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES

Le chai est construit en pierre de taille. Sa charpente est métallique. La couverture est en tuiles et le sol est en terre battue et béton. Ce chai est doté d'un faux plafond plaqué d'un revêtement décoratif d'aspect bois. Il compte 10 exutoires.

Ses dimensions sont synthétisées au chapitre 4.6.

A l'intérieur du chai, outre le stockage en fûts et en tonneaux se trouvent également :

- une armoire électrique,
- un bureau de chai vitré côté stockage et chauffé électriquement attenant à une pièce allouée à la centrale de détection incendie intrusion.



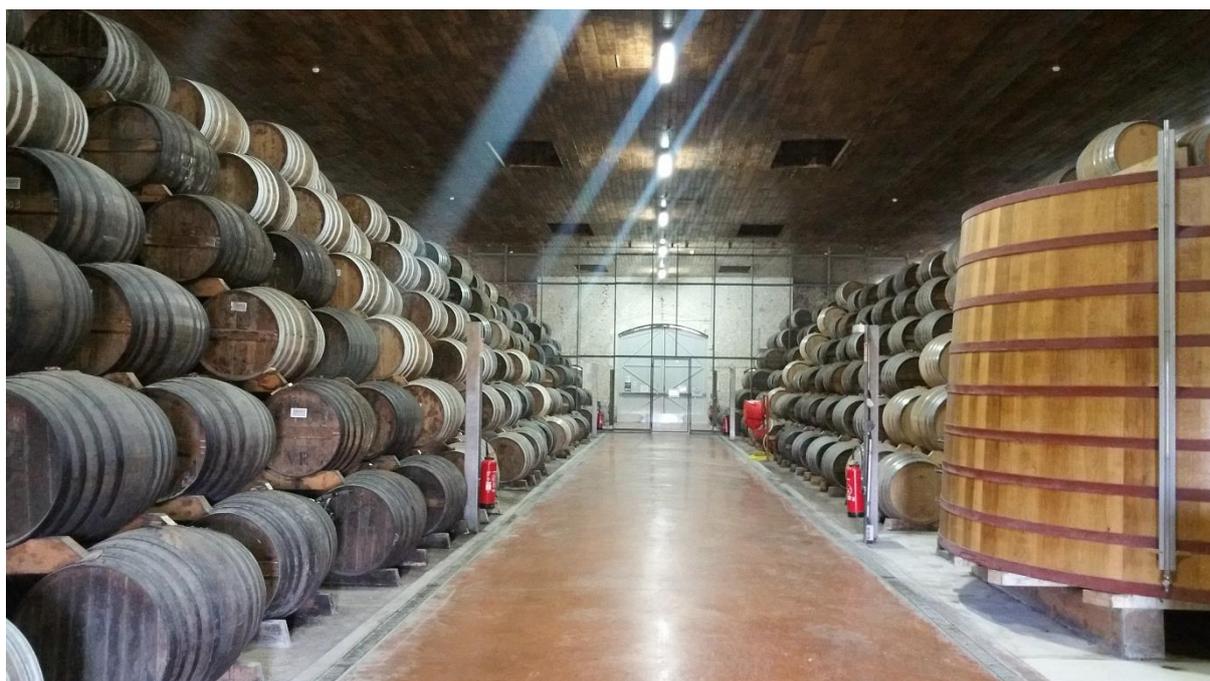
Crédit photo : E-XO

Photo n° 7 : Bureau de chai



Crédit photo : E-XO

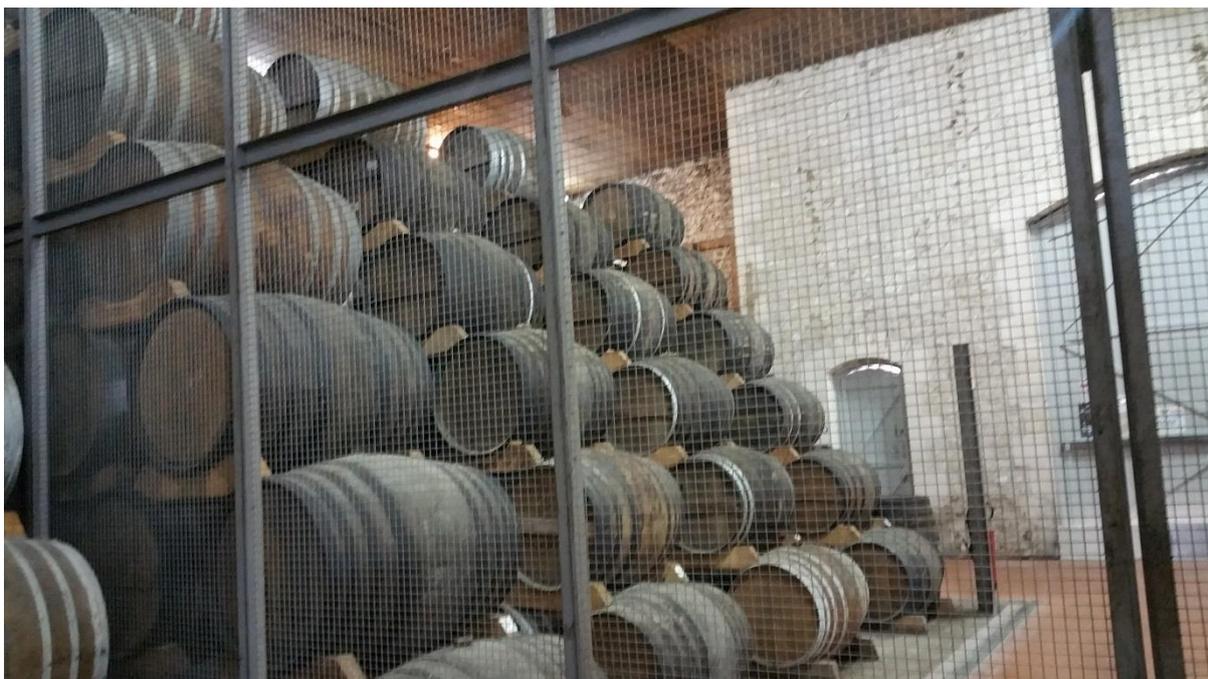
Photo n° 8 : Armoire électrique



Crédit photo : E-XO

Photo n° 9 : Vue du stockage en futs et en tonneaux

Le chai est séparé à environ $\frac{1}{4}$ du stockage par un grillage afin d'isoler les stockages de produits AUXIGA.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 10 : Zone de stockage AUXIGA

3.4 LES RESEAUX EXISTANTS

3.4.1 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales du chai sont infiltrées sous celui-ci. Il n'y a pas de réseau de collecte des eaux pluviales de voirie. Les eaux pluviales ruisselant sur le site sont dirigées, hors eaux de toiture, vers le fossé longeant la limite Est du site.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 11 : Vue du fossé côté Est

3.4.2 EAUX ACCIDENTELLES

Le chai et l'aire de dépotage sont drainés par des caniveaux connectés au bassin étouffoir au sud du site. L'étouffoir dispose d'un trop-plein dirigeant les débordements vers le fossé longeant la limite EST du site. Le site ne dispose pas de rétention déportée.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 12 : Vue de l'étouffoir et du trop-plein

Le chai dispose de caniveaux de collecte raccordés à la buse de diamètre DN600 qui part à l'étouffoir.

3.4.3 EAUX USEES

Le site n'est pas raccordé à l'assainissement. Il dispose d'une fosse septique qui est vidée périodiquement.

3.5 LES UTILITES

3.5.1 ELECTRICITE

Le site est desservi en basse tension via un transformateur EDF à l'entrée du site. L'entreprise bénéficie d'un tarif bleu à 18 KVA.



Crédit photo : E-XO

Photo n° 13 : Le transformateur alimentant le site

Le chai respecte les prescriptions applicables aux de stockage d'alcools de bouche existants.

Ses installations électriques sont réalisées conformément au décret n°88-1056 du 14 novembre 1988. Elles sont conformes à la norme NFC 15100 pour la basse tension.

L'entreprise a identifié ses zones ATEX.

3.5.2 CHAUFFAGE - VENTILATION

Le chai n'est pas chauffé. Seul le bureau de chai est chauffé électriquement en cas de présence de personnel.

En plus des exutoires présents en toiture, le chai est pourvu d'une aération naturelle de type œil de bœuf.

3.6 TELECOMMUNICATION

Le chai est pourvu d'une connexion téléphonique.

3.7 DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME

Le chai est doté d'une détection intrusion par contact sur les ouvertures et radar, ainsi que d'une détection incendie avec report d'alarme vers la société de télésurveillance.

Aujourd'hui, en cas d'impossibilité pour le personnel d'astreinte d'être sur site dans un délai de 20 min, la société de télésurveillance dépêche un agent pour effectuer la levée de doute, de jour comme de nuit.

3.8 LES MOYENS DE LUTTE INCENDIE

3.8.1 MOYENS EN EAU

Le site dispose d'une réserve incendie de 2000 m³ associée à 5 emplacements de pompage pour les engins du SDIS.



Crédit photo : E-XO

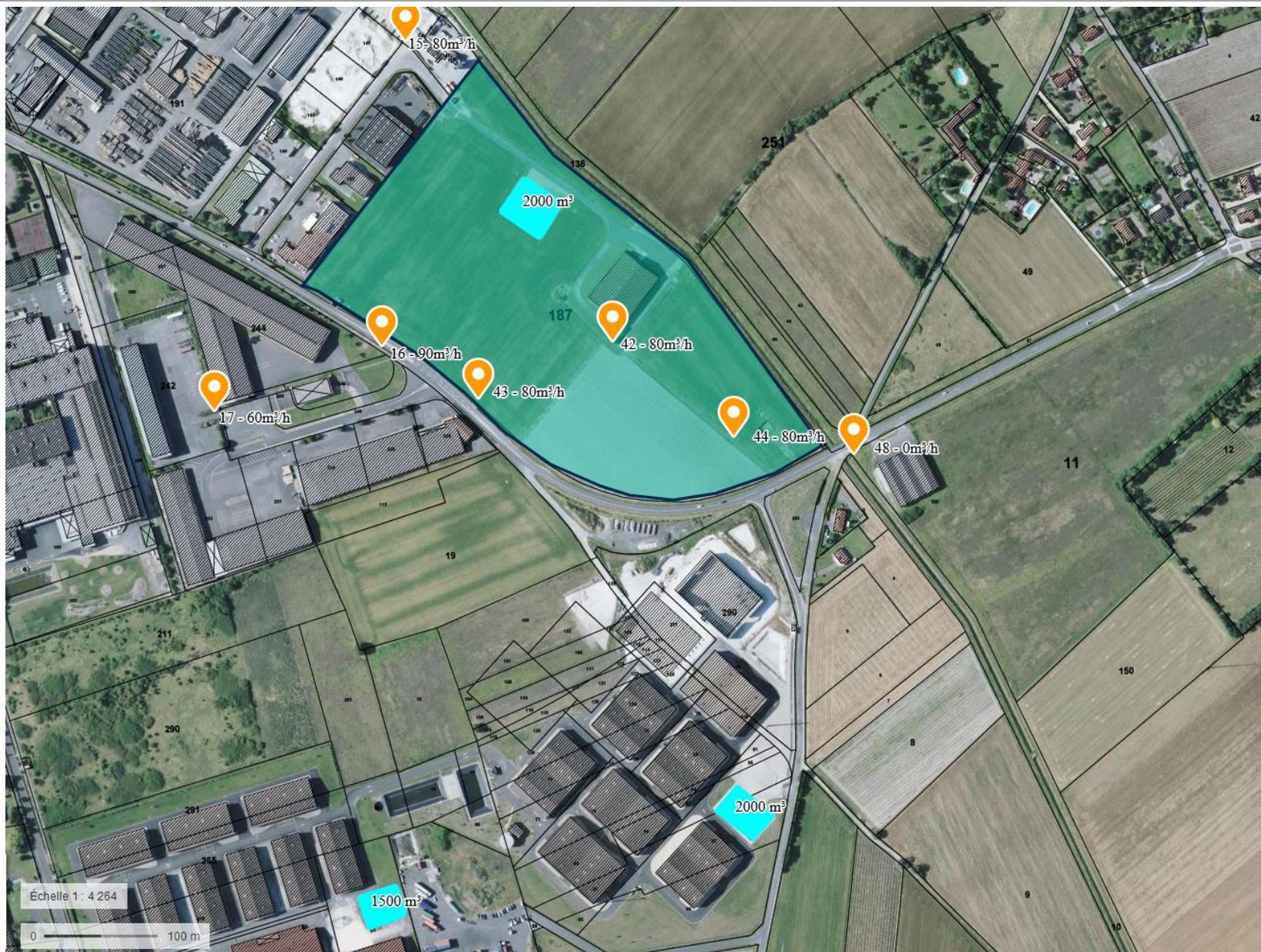
Photo n° 14 : Réserve d'eau de 2000 m³



Crédit photo : E-XO

Photo n° 15 : Emplacements alloués aux engins de pompage

Le site compte également 3 poteaux incendie débitant tous 80 m³/h en dynamique à une pression de 1 bar. Ils portent les numéros 42, 43 et 44. La vue aérienne suivante présente la localisation des poteaux et des réserves d'eau à proximité du projet.



(Source : E-XO – Fond de plan : Géoportail)

Photo n° 16 : Localisation des ressources en eau à proximité

Les moyens en eau dans la proximité du site sont synthétisés dans le tableau suivant.

| DESIGNATION | DEBIT / CAPACITE | TYPE |
|----------------------|------------------|--------|
| Poteau n°42 | 80 m³/h | Privé |
| Poteau n°43 | 80 m³/h | Privé |
| Poteau n°44 | 80 m³/h | Privé |
| Poteau n°15 | 80 m³/h | Public |
| Poteau n°16 | 90 m³/h | Public |
| Poteau n°17 | 60 m³/h | Public |
| Poteau n°48 | 0 m³/h | Public |
| Réserve ORECO entrée | 400 m³ | Privé |
| Réserve ORECO centre | 1500 m³ | Privé |
| Réserve ORECO Est | 2000 m³ | Privé |

Tableau 2 : Moyens en eau à proximité du site



3.8.2 ROBINETS D'INCENDIE ARMES

Le chai est équipé d'un réseau de 3 R.I.A.

3.8.3 EXTINCTEURS

Le chai est doté de 2 extincteurs à eau additivée de 50 kg sur roues.

Le chai est doté de 13 extincteurs portatifs de puissance extinctrice minimale 144 B de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche n'est jamais supérieure à 15 m.

3.9 PROTECTION Foudre

Le chai est doté d'un paratonnerre qui vient de faire l'objet d'une vérification en décembre 2017. Le matériel installé est le suivant :

- 1 PDA de marque HELITA modèle PULSAR (avance à l'amorçage inconnue),
- 1 conducteur de descente en ruban cuivre 30x2 mm,
- 1 joint de contrôle portant les mentions obligatoires,
- 1 prise de terre,
- 1 liaison équipotentielle terre électrique – terre paratonnerre par un système permettant la déconnexion.

L'entreprise s'engage à mettre la protection foudre en conformité sur ce chai dans les 6 premiers mois de l'année 2018.

3.10 FLUX MATIERES ACTUELS

Les tableaux suivants récapitulent les stocks et flux actuels de l'entreprise.

| Produits entrants / Sortants | Quantité max en stock | Flux max Annuel actuel |
|------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Alcools | 2 126 m ³ | 19 000 hl |

Tableau 3 : Stocks et Flux de matières

3.11 CONSOMMATIONS ACTUELLES

Le tableau suivant résume les consommations maximales annuelles de l'entreprise.

| Utilités | Consommation maximale annuelle |
|--------------|--------------------------------|
| Eau de ville | 5 m ³ |
| Electricité | 13 000 kWh |

Tableau 4 : Consommations

L'entreprise ne stocke pas de fuel sur le site.

4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETEES

4.1 DESCRIPTION GENERALE

Le site de la DISTILLERIE DE LA TOUR tel qu'il est projeté comptera :

- 6 chais de vieillissement de CMS (capacité maximale de stockage) de 1990 m³ dont le chai existant,
- un chai de coupe de CMS égale à 1990 m³,
- un bâtiment de stockage scindé en 2 parties avec d'un côté un stockage de produits finis et de l'autre un stockage de matières sèches,
- 3 batteries de 8 cuves de stockage d'alcools extérieures pour un total de 6 064,8 m³,
- une zone de bureaux,
- une réserve incendie de 2700 m³ associée à des emplacements de pompage pour les engins du SDIS,
- un bâtiment alloué aux équipements techniques,
- un local accueillant les équipements nécessaires au fonctionnement des installations de production de mousse et installations RIA,
- un bassin étouffoir de 500 m³,
- une rétention déportée de 4000 m³,
- des zones de stationnement pour le personnel, les visiteurs et les poids-lourds,
- 10 aires de dépotage (4 aires entre les chais, 1 en façade du chai n°2, 4 pour les cuveries inox extérieures, et 1 en façade nord-est du chai existant),
- 2 zones de quais de chargement entre les chais.

4.2 AMENAGEMENTS GENERAUX PROJETES

4.2.1 ACCES AU SITE

L'entrée principale du site restera l'entrée actuelle. Elle sera accessible par la rue du MENDION et l'avenue de la GRANDE CHAMPAGNE.

Un second accès à l'extrémité sud-est du site est prévu pour les engins de secours. Il permettra d'accéder directement au bassin de dilution depuis la route de DIZEDON.

4.2.2 CIRCULATION SUR LE SITE

Tous les locaux de stockage seront accessibles sur un demi-périmètre à partir d'une voie engin de force portante calculée pour un véhicule de 160 avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 m.

Le plan de circulation sur le site intègre les éléments suivants :

- 76 places de stationnement pour le personnel et les visiteurs,
- 5 emplacements de stationnement pour les poids-lourds et 2 supplémentaires pour les poids-lourds en attente.

Les zones de stationnement PL (sauf les 2 pour les PL en attente) seront séparées des installations de stockage par une clôture et une barrière afin de permettre un contrôle des entrées sur le site.

Les circulations sur le site concernent essentiellement les engins de transport. Leurs zones de manœuvre et de stationnement sont matérialisées sur le plan de masse joint au dossier.

4.2.3 LES AIRES DE DEPOTAGE

Comme indiqué précédemment, le site sera pourvu de :

- 4 aires entre les chais,
- 1 aire en façade du chai n°2,
- 4 aires pour les cuveries inox extérieures,
- 1 aire en façade nord-est du chai existant,
- 2 quais de chargement entre les chais.

Toutes ces aires seront délimitées au sol et seront connectées au bassin étouffoir et à la rétention déportée projetée.

4.2.4 LIMITATIONS D'ACCES

Le site sera entièrement clôturé, y compris côté fossé sur la limite Nord-Est. Les personnes souhaitant pénétrer sur le site devront se présenter à l'accueil pour un contrôle d'identité et pour y être enregistrées.

Le contrôle des accès sera réalisé au niveau des bureaux à côté dans le sas attenant au laboratoire et au vestiaire chauffeur. Les chauffeurs et toutes autres personnes devront s'y présenter pour pouvoir entrer sur le site.

En dehors des heures d'exploitation, les portails d'accès seront fermés à clé ainsi que les portes de tous les bâtiments. La surveillance ne sera pas réalisée par une personne physique à demeure sur le site. En conséquence l'entreprise prévoit la mise en place d'un système d'alarme détectant toute intrusion avec télétransmission des alarmes aux personnes d'astreinte et à la société de télésurveillance. Les dispositifs techniques de détection intrusion varieront selon les lieux et regrouperont à minima des détecteurs d'ouverture sur les portes et des détecteurs volumétriques de présence dans les bâtiments de stockage et d'assemblage.

Les cuves extérieures seront dotées de bouchons anti-vol (fermés à clé et vissés sur les vannes).

4.3 DESCRIPTION DES STOCKAGES

4.3.1 LES STOCKAGES DE VIEILLISSEMENT

Ces chais seront destinés au stockage de brandy et cognac en futs et en tonneaux, à raison d'une capacité maximale de stockage de 1990 m³.

Le sol de ces chais sera à moitié bétonné, l'autre moitié sera en terre battue, à l'exception du sol du chai n°6 qui sera entièrement en terre battue. La vitesse d'infiltration à travers la couche d'étanchéité en terre battue ou matériaux équivalent sera inférieure à 10⁻⁶ mètres par seconde.

Quelle que soit la configuration des stockages et la répartition entre les contenants bois ou inox, l'aménagement des stockages respectera les dispositions suivantes :

- la largeur de l'allée principale ou latérale sera d'au minimum 3m,
- la profondeur des installations de stockage (rime, rack, rangé de tonneaux ou cuve, ...) par rapport à une allée principale n'excèdera pas 15 m.

Chaque chai de vieillissement comportera 1 porte double (>3,5 m) sur 3 façades et une porte simple sur la dernière façade. Les figures suivantes illustrent les configurations de stockage projetées pour chaque nouveau. Seul le chai n°3 comportera une zone de stockage de GRV. Celle-ci est estimée à environ 300 m².

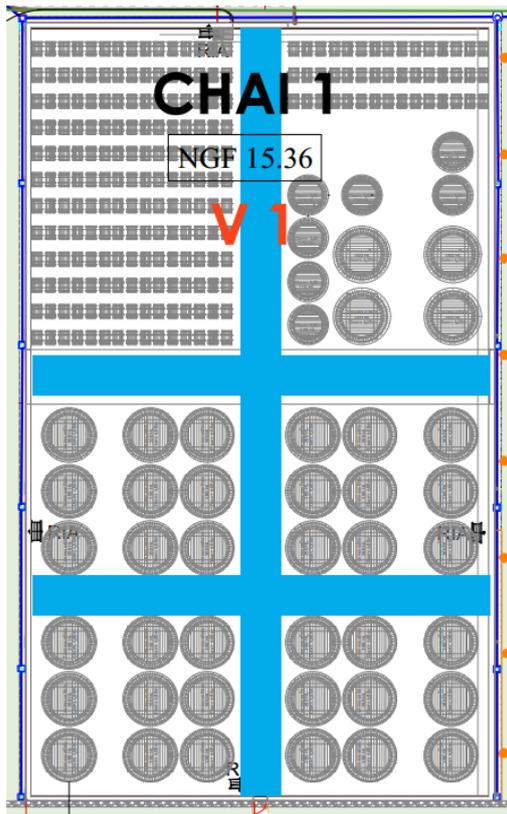


Figure 5 : Configuration projetée du chai Brandy n°1

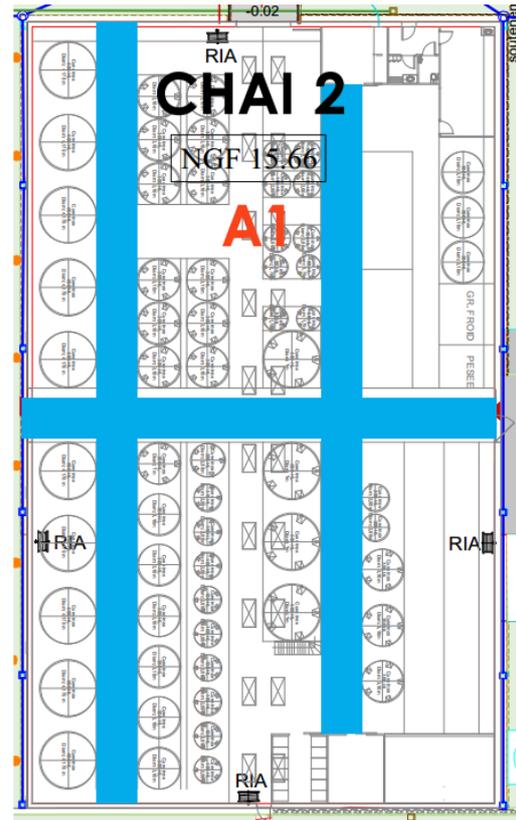


Figure 6 : Configuration projetée du chai d'assemblage n°2

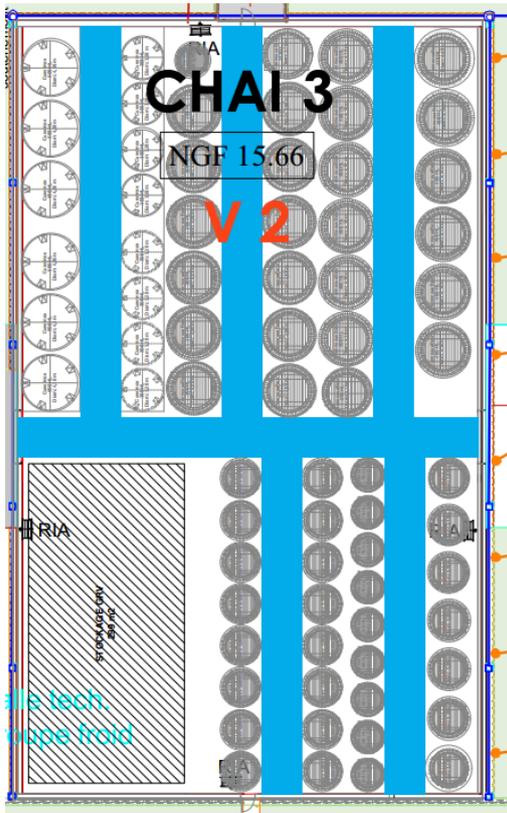


Figure 7 : Configuration projetée du chai n°3

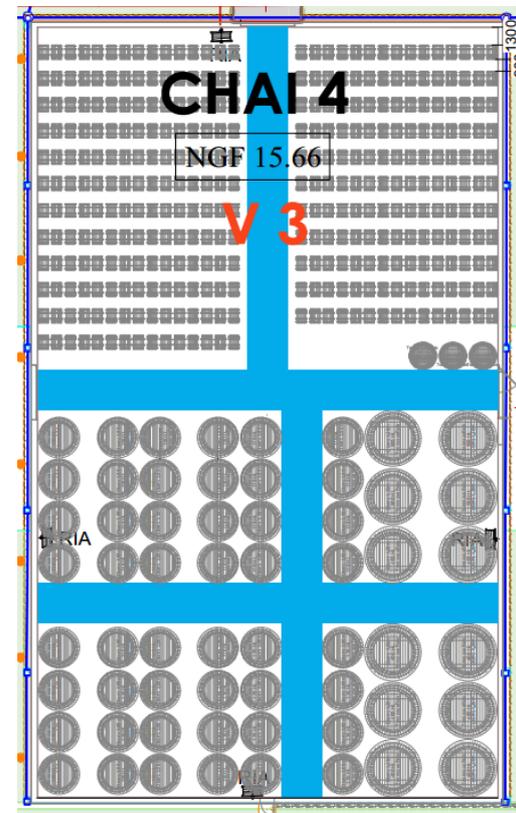


Figure 8 : Configuration projetée du chai n°4

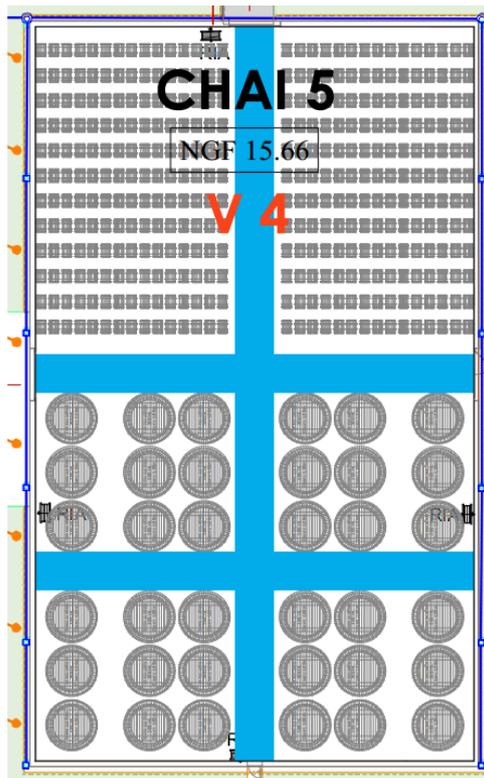


Figure 9 : Configuration projetée du chai n°5

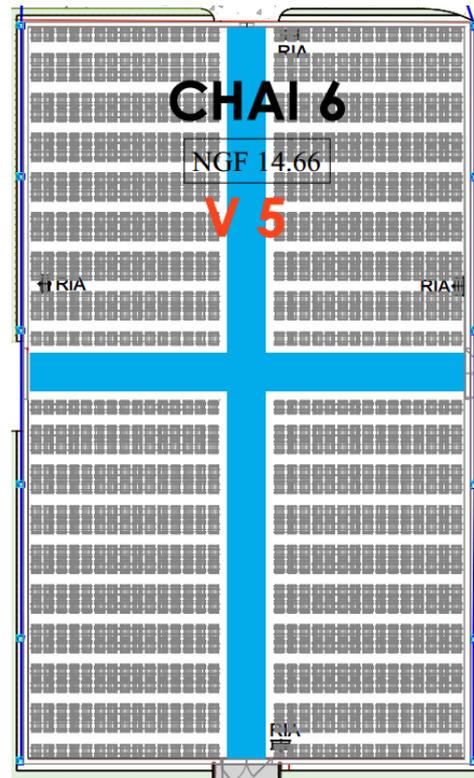


Figure 10 : Configuration projetée du chai n°6

4.3.2 LE CHAI D'ASSEMBLAGE

Ce chai contiendra majoritairement de la cuverie inox. Il sera dédié aux assemblages et aux coupes.

Son sol sera entièrement bétonné.

Il comprendra toutes les installations nécessaires aux assemblages, à savoir :

- des installations de stockage (cuves en inox, GRV),
- une zone dédiée au stockage des arômes,
- une zone de maintenance,
- une zone pour la production d'eau osmosée et une cuve d'eau osmosée,
- une zone de filtration, de pontages et enfutage,
- une zone de production de froid (moteurs à l'extérieur),
- un bureau de chai pourvu de toilettes et d'un vestiaire,
- un local filtre.

Sa capacité totale maximale sera de 19900 hl soit 1990 m³.

Comme pour les chais de vieillissement, sa configuration de stockage respectera les dispositions suivantes :

- la largeur de l'allée principale ou latérale sera d'au minimum 3m,
- la profondeur des installations de stockage par rapport à l'allée principale n'excèdera pas 15 m.

Ce chai sera en outre pourvu de points de raccords (canalisations fixes) pour les dépotages de camions citernes. Il sera connecté aux cuveries extérieures par un rack de canalisations aérien, et par des canalisations aériennes également aux chais n°1 et 3.

Comme les chais de vieillissement, le chai d'assemblage sera pourvu de portes doubles sur 3 façades et d'une porte simple sur la dernière façade.

4.3.3 LE STOCKAGE DE MATIERES SECHES ET DE PRODUITS FINIS

Ce bâtiment aura les mêmes dimensions que les chais de vieillissement mais sera scindé en 2 parties dévolues respectivement aux matières sèches sur 642 m² et aux produits finis sur 1 271 m².

L'entreprise prévoit le stockage en masse ou en rack de ces produits sur 3 niveaux maximum.

La quantité de matières sèches restera inférieure à 500 t.

La quantité de produits finis est estimée à 950 m³.

Les caractéristiques constructives sont identiques à celles des chais de vieillissement, à l'exception du mur de refend entre les 2 cellules qui disposera d'un acrotère d'1m.

4.3.4 LES CUVERIES EXTERIEURES

Le site comprendra 3 ilots de stockage extérieurs de 8 cuves de 252,7 m³ soit 2021,6 m³ par ilot.

Le volume total d'alcools stockés en cuves extérieures sera de 6064,8 m³.

Le TAV de l'alcool stocké dans les cuves extérieures pourra atteindre 96°.

Les cuves auront un diamètre de 4,775 m et une hauteur maximale de 14 m.

Les rétentions en pied de cuves seront longues de 21,5 m et large de 11,25 m soit une surface de rétention de 260 m².

Les cuves pourront être remplies et dépotées via les postes de dépotage prévus attenants aux ilots.

Il est prévu la mise en place d'un dispositif d'extinction automatique et de refroidissement sur ces ilots de stockage d'alcools.

4.4 LES BUREAUX

L'entreprise projette la construction de bureaux sur 3 niveaux (RDC et deux étages).

La surface au sol du RDC avoisinera 650 m².

La surface de bureaux (RDC et R+1) sera de 1300 m² environ.

Le niveau 2 sera principalement destiné à la réception clientèle.

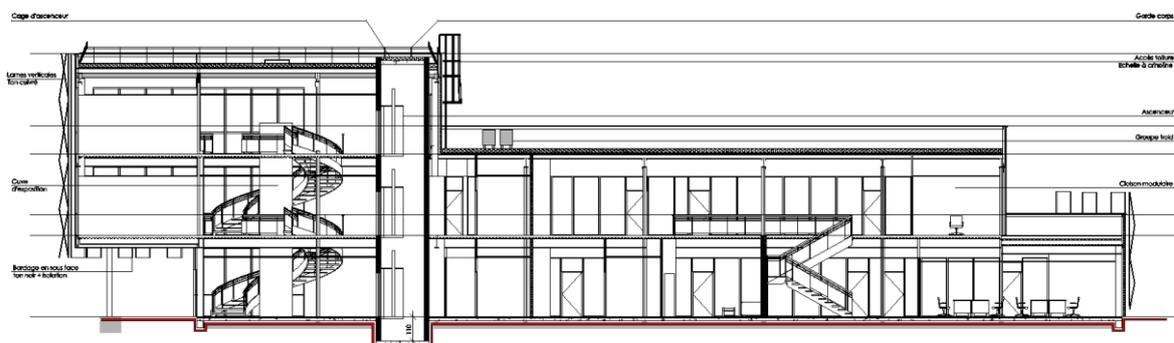


Figure 11 : Plan des bureaux – Vue en coupe

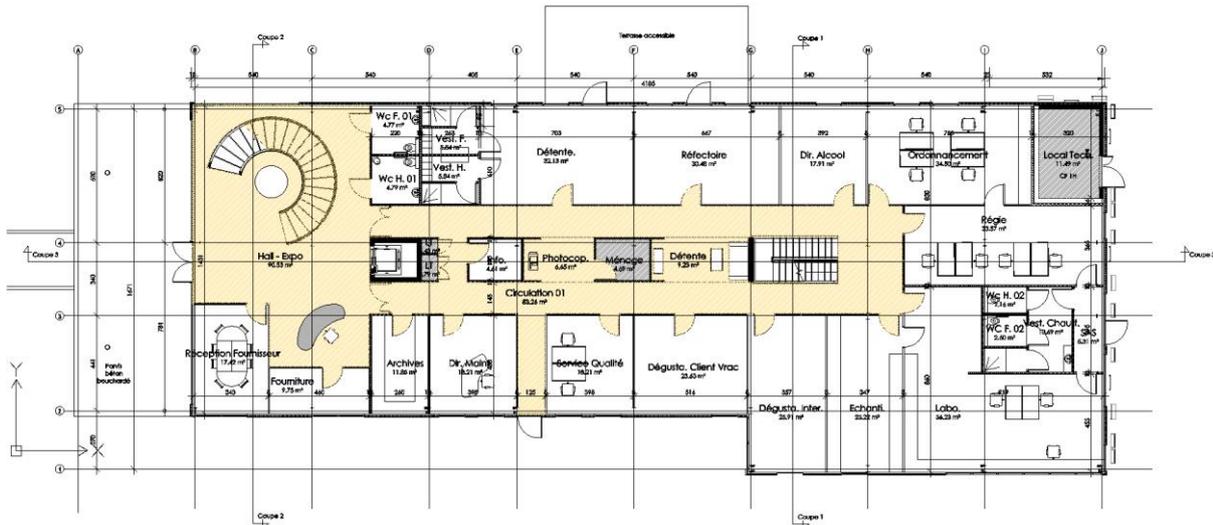


Figure 12 : Plan des bureaux – niveau RDC

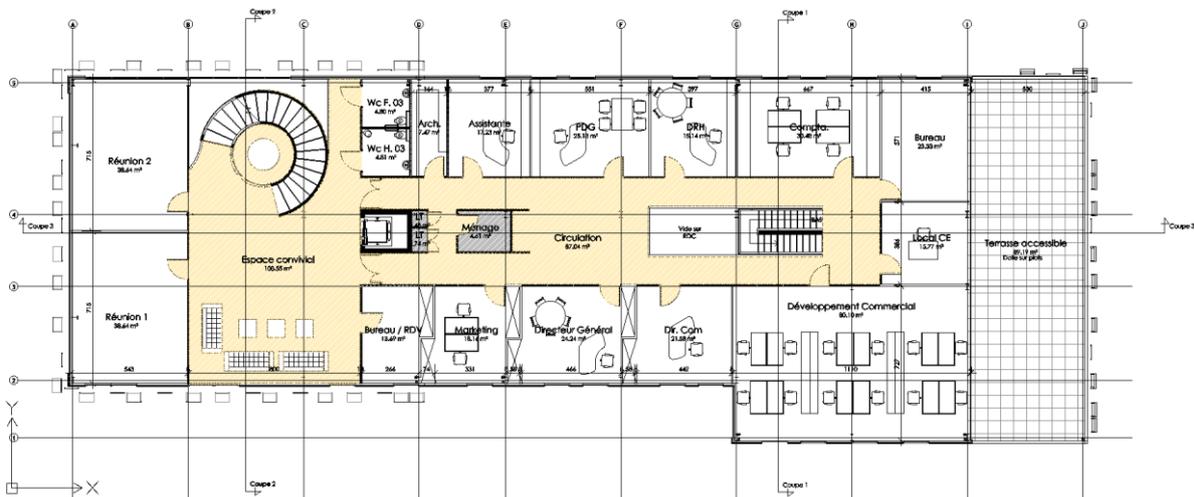


Figure 13 : Plan des bureaux – RDC + 1

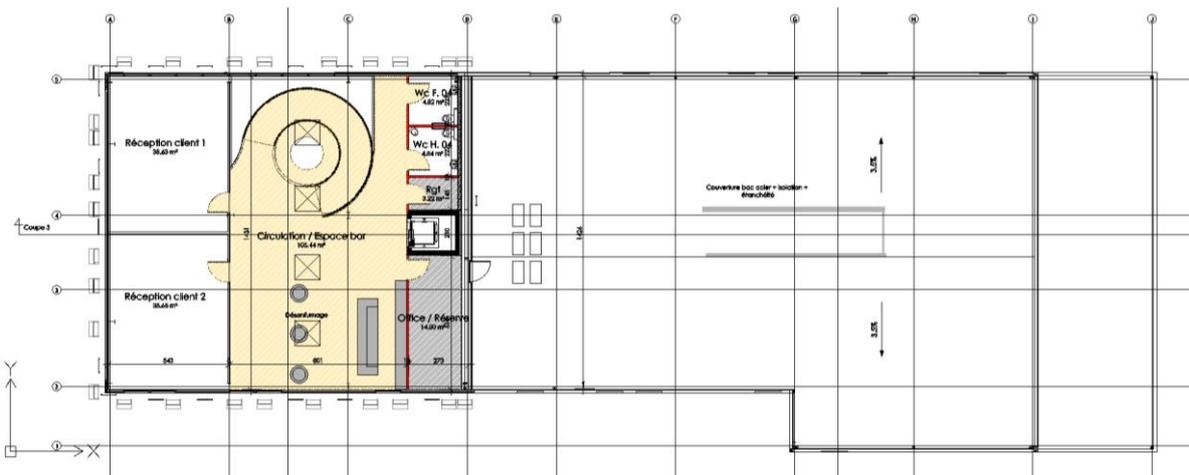


Figure 14 : Plan des bureaux – RDC + 2

Comme indiqué précédemment, le contrôle des accès sera réalisé au niveau du sas attendant au laboratoire et au vestiaire chauffeur. Les chauffeurs et toutes autres personnes devront s'y présenter pour pouvoir entrer sur le site.

A noter que le local TGBT est prévu dans un local technique attenant aux bureaux

4.5 LES LOCAUX TECHNIQUES

L'atelier nécessaire à la maintenance des installations sera implanté dans la continuité des 3 cuveries extérieures. Il sera en bardage métallique.

Les équipements nécessaires (groupe motopompe, etc.) au fonctionnement de l'extinction automatique et du réseau RIA seront positionnés à proximité de la rétention déportée et de l'étouffoir. Le local sera construit en parpaings et enduit.

Les centrales de détection incendie et intrusion seront positionnées dans les bureaux.

Ces équipements sont décrits au chapitre 4.9.

Le réseau P.I.A sera conçu conformément aux règles APSAD.

Une cuve d'eau de 210 m³ sera associée à l'extinction automatique et au réseau RIA. Elle sera positionnée à l'extérieur à proximité immédiate du local technique de production de mousse.

4.6 SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ET PROJÉTÉES

| Désignation | Dimensions | | | | | Construction | | | | | | |
|---------------------------------------|------------|---------------|------------|-----------------------|-------------|------------------------------|---|---|---|---|--|--|
| | Long. (m) | Larg (m) | Surf. (m²) | Hauteur sous ferme(m) | Faîtage (m) | sol | Murs extérieurs | Murs de séparation | Porte | charpente | toiture | Surface Exutoires |
| Chai existant | 52,7 | 37,9 | 1995 | 6,5 | 10,4 | Terre battue | Moellons avec poteaux de 600X450 pour appui charpente | - | Bois 2 portails 4 x 4m 2 portes 0,8 x 2,3 m | Métallique | Bacs fibro – ciment + tuiles creuses sur ondulation + laine de roche 200 mm Faux plafond type « plakobois » M0 | 10 exutoires de 1,4 x 1,4 m² à déclenchement électrique |
| Chais de vieillissement | 57,18 | 33,98 | 1944 | 6.00 | 8.30 | Béton + terre battue | Mur préfa béton +isolant laine de roche REI 240 | - | Portes E30 | Bois Lamellé collé dont fermes à inertie variable formant cantonnement Stable au feu 30 min | Bacs supports d'étanchéité Isolation thermique panneaux rigides en fibres de roches Revêtement d'étanchéité par complexe de type bicouche élastomère | 2% de SUE par lanterneaux de dimension unitaire 3*2 |
| Chai de coupe | 57,18 | 33,98 | 1944 | 6.00 | 8.30 | Béton | Mur préfa béton +isolant laine de roche REI 240 | - | Portes E30 | Bois Lamellé collé dont fermes à inertie variable formant cantonnement Stable au feu 30 min | Bacs supports d'étanchéité Isolation thermique panneaux rigides en fibres de roches Revêtement d'étanchéité par complexe de type bicouche élastomère | 2% de SUE par lanterneaux de dimension unitaire 3*2 |
| Stockage Matières sèches | 33,98 | 19,11 | 649 | 6.00 | 8.30 | Béton | Mur préfa béton +isolant laine de roche REI 240 | Mur préfa béton REI 240 + acrotère d'1m | Portes extérieures E30 Portes de séparations 2 portes EI120 | Bois Lamellé collé Stable au feu 30 min | Bacs supports d'étanchéité Isolation thermique panneaux rigides en fibres de roches Revêtement d'étanchéité par complexe de type bicouche élastomère | 2% de SUE par lanterneaux de dimension unitaire 3*2 |
| Stockage produits finis | 37,4 | 33,98 | 1271 | 6.00 | 8.30 | Béton | Mur préfa béton +isolant laine de roche REI 240 | | | Bois Lamellé collé Stable au feu 30 min | Bacs supports d'étanchéité Isolation thermique panneaux rigides en fibres de roches Revêtement d'étanchéité par complexe de type bicouche élastomère | 2% de SUE par lanterneaux de dimension unitaire 3*2 |
| Rétention cuverie extérieure (3 fois) | 23,5 | 11 | 259 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Les bureaux | 47,7 | 14,6/ 17,3 | 1403 | - | 11.55 | Béton+ Carrelage ou moquette | Panneaux sandwich en PIR | Cloison en plaque de plâtre 10 ou 7 ou cloisons modulaires pour séparer les bureaux | Porte alvéolaire, phonique, CF suivant locaux | Charpente métallique | Bacs supports d'étanchéité Isolation thermique panneaux rigides en fibres de roches Revêtement d'étanchéité par complexe de type bicouche élastomère | Lanterneaux de désenfumage pour les locaux de + de 300 m² à hauteur de 1% des surfaces selon code du travail |
| Atelier | 14,7 | 11,4 | 168 | 3.2 | 3.80 | Béton | Bardage double peau isolée | Sans objet | Sans degré CF | Charpente métallique | Bacs supports d'étanchéité Isolation thermique panneaux rigides en fibres de roches Revêtement d'étanchéité par complexe de type bicouche élastomère | - |
| Local groupe d'extinction | 4,36 | 4,36 | 19 | 3.00 | - | Béton | Mur aggro enduit | | Portes EI 60 | | Bacs supports d'étanchéité Isolation thermique panneaux rigides en fibres de roches Revêtement d'étanchéité par complexe de type bicouche élastomère | |

Tableau 5 : Caractéristiques des constructions existantes et projetées

4.7 LES RESEAUX

4.7.1 LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales issues de l'imperméabilisation du site seront gérées par deux réseaux distincts :

- les eaux pluviales des toitures seront gérées par une noue paysagère située en limite Est. Une partie d'entre elles seront infiltrées sous les chais nommés V1, V3, V4, V5 et V6 afin d'apporter de l'humidité nécessaire au bon vieillissement. Les sols de ces chais seront en partie en terre battue. Les dispositifs d'infiltration, de type tranchées d'infiltration seront munis de surverse vers les noues pour éviter tout débordement dans les chais.
- les eaux pluviales des voiries et autres plates-formes de stockage seront gérées dans un bassin de rétention étanche. Ce bassin accueillera également les éventuelles eaux d'extinction d'incendie (volume défini dans le cadre de l'étude de danger) et les éventuels écoulements accidentels provenant de l'intérieur des bâtiments ou zones de stockage. Le volume dévolu à la réception des eaux pluviales de voiries est estimé à environ 1 100 m³.
Les eaux pluviales seront collectées par des grilles avaloirs judicieusement positionnées avec cunette de décantation. Les diamètres pourront varier entre 300 et 800 mm selon le tracé des antennes de réseaux et les pentes des collecteurs.
 - Au regard de la topographie du site et des contraintes réglementaires liées au dossier ICPE, le rejet devrait s'effectuer via un pompe de relevage (2 pompes fonctionnant en alternance et dont une de secours). Le débit de rejet devra être de 4 l/s soit 14.40 m³/h.
 - Un séparateur à hydrocarbures sera également mis en œuvre en sortie du bassin avant le rejet vers la noue ; séparateur à hydrocarbures de classe 1 – 5 mg/l avec débit de traitement correspondant au débit de fuite. Un dispositif « brise jet » sera disposé entre le refoulement et le séparateur à hydrocarbures.

A noter que la pompe de relevage des eaux pluviales sera asservie à :

- **la détection incendie des chais,**
- **une détection éthanol mise en œuvre en amont du bassin étouffoir.**

Le bassin de rétention sera clôturé et équipé d'une échelle en cas de chute et de 2 ou 3 bouées de secours disposées sur le grillage. Un affichage indiquera également l'interdiction de l'accès à toute personne non autorisée.

Un repère visuel sera installé afin d'indiquer le niveau maximum d'eaux pluviales à ne pas dépasser dans la rétention pour maintenir la capacité utile à la rétention des eaux accidentelles.

4.7.2 LE RESEAU D'EAUX USEES

L'entreprise raccordera son réseau d'eaux usées au tout-à-l'égout communal. Le point de raccordement est situé à proximité de l'entrée existante du site.

4.7.3 LA COLLECTE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

L'activité de vieillissement telle que projetée par l'entreprise n'induit pas de rejets d'effluents.

L'activité d'assemblage nécessite quant-à-elle l'utilisation d'eau pour le nettoyage et le rinçage des installations. L'entreprise prévoit la collecte de toutes ces eaux dans une cuve enterrée de 30 m³ sise au Nord-Ouest du chai d'assemblage. Cette cuve sera pourvue :

- d'une alarme de niveau haut intégrant le temps de venue de l'entreprise de collecte afin d'éviter tout débordement,
- d'un trop-plein raccordé sur le réseau de collecte des écoulements accidentels.

Les eaux de lavage récupérées dans cette fosse seront envoyées et traitées chez REVICO.

4.7.4 LA COLLECTE DES ECOULEMENTS ACCIDENTELS

Le réseau de collecte des écoulements accidentels est représenté sur le plan de masse. Ce réseau comprendra :

- une rétention déportée de 4000 m³ dont 1100 m³ seront alloués à la collecte des eaux pluviales,
- un bassin étouffoir de 500 m³ positionné en amont de la rétention déportée et pourvu d'une alimentation en eau maintenant son niveau grâce à un flotteur ; il sera également doté d'une vanne d'alimentation en eau manœuvrable à distance ;
- des caniveaux de collecte des écoulements à l'intérieur des chais et du stockage de produits finis par zone de 250 m² maximum, chaque caniveau étant raccordé à un regard siphonide,
- des regards de collecte pour la mise en rétention des zones de chargement et de déchargement.

Le chai existant sera raccordé à l'étouffoir et à la rétention déportée du site via un regard siphonide. Un caniveau de collecte au niveau de la porte côté sud-Ouest drainera tout écoulement sortant du chai vers l'étouffoir et la rétention déportée.

Une détection éthanol sera installée en amont de l'étouffoir afin de couper la pompe de relevage des eaux pluviales en cas de déversement accidentel.

A noter que tous les regards siphonides seront alimentables en eau de manière semi-automatique et seront pourvus de grilles ajourées afin d'en permettre le contrôle.

4.7.5 LES TRANSFERTS D'ALCOOLS

L'entreprise prévoit l'implantation de canalisations fixes en racks pour les transferts d'alcools entre :

- le chai d'assemblage et les ilots de cuves extérieures,
- les deux chais jouxtant de part et d'autre le chai d'assemblage.

Les canalisations seront aériennes et tout écoulement en cas de fuite sera canalisé vers l'étouffoir et la rétention déportée, sans risque de propagation vers les installations voisines ou vers les aires de chargement/déchargement.

Les canalisations seront pourvues de vannes d'obturation à l'arrivée et au départ de sorte à pouvoir interrompre à tout moment le transfert. Les extrémités seront également obturables avec des bouchons inox. L'arrêt du transfert sera asservi à une détection automatique de fuite (pressostat).

Les points de passage dans les murs seront parfaitement lutés.

L'entreprise réalisera aussi des transferts par canalisations mobiles. Celles-ci feront l'objet d'une surveillance permanente de leur état et de leur étanchéité.

4.8 LES UTILITES

4.8.1 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'entreprise sera connectée au réseau public d'adduction d'eau potable. Un système de disconnexion sera installé au niveau du raccordement. Un compteur permettra le suivi des consommations.

4.8.2 ELECTRICITE

Le site restera desservi en basse tension via le transformateur EDF sis à l'entrée du site. Compte tenu de la puissance nécessaire aux nouvelles installations, l'entreprise sollicitera le passage en tarif jaune.

Les locaux électriques de type TGBT seront coupe-feu 2 h, murs et plafonds et dotés d'une porte coupe-feu 1h avec ferme-porte.

Les installations électriques seront réalisées conformément au décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988. Elles seront conformes à la norme NFC1500 pour la basse tension et aux normes NFC 13.100 et NFC13.200 pour la haute tension.

L'entreprise établira le zonage ATEX de ses installations. Les équipements électriques présents dans les zones ATEX respecteront la réglementation ATEX. Le plan de zonage ATEX sera porté à la connaissance de l'organisme chargé de la vérification des installations électriques.

Le matériel exposé aux projections de liquides sera conforme à la norme NFC 20.010. Dans ses locaux de stockage, le matériel sera conçu et installé de sorte à éviter le contact accidentel des matières stockées ainsi que leur échauffement. Il n'y aura pas dans les locaux de stockage de matériel électrique dont le fonctionnement pourrait provoquer des arcs, des étincelles ou l'incandescence d'éléments, sans que ces sources de dangers soient incluses dans des enveloppes appropriées.

Des interrupteurs multipolaires pour couper le courant (force et lumière) seront installés à l'extérieur des zones à risques.

Les chais seront pourvus, à l'extérieur et près d'une issue, d'un interrupteur général permettant de couper l'alimentation électrique du chai sans toutefois couper l'alimentation électrique des moyens de secours et d'un voyant lumineux signalant la mise sous tension des installations électriques.

L'éclairage sera réalisé par des luminaires de degré de protection IP55 avec une protection mécanique.

Les appareils de protection, de commande et de manœuvre (fusibles, discontacteurs, interrupteurs, disjoncteurs,...) à l'intérieur des chais seront contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes, brasseurs ...) ainsi que les prises de courant, situés à l'intérieur des chais, seront au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Toutes les masses métalliques fixes ou mobiles, éléments de canalisations et les récipients seront connectés électriquement pour assurer leur liaison équipotentielle. Ils seront tous mis à la terre.

En cas de différence de potentiel entre les réservoirs et les récipients et leurs systèmes d'alimentation, ces derniers seront disposés de façon à éviter tout emplissage par chute libre.

4.8.3 RESEAU GAZ

L'entreprise ne prévoit pas de réseau de gaz sur le site.

4.8.4 AIR COMPRIME

L'entreprise disposera d'un ou deux compresseurs de puissance voisine des 10 kW.

4.8.5 CHARGE DES ENGINES DE MANUTENTION

L'entreprise disposera d'un chariot élévateur électrique dont les batteries seront rechargées périodiquement dans l'atelier de maintenance.

4.8.6 CHAUFFAGE

L'entreprise ne prévoit pas de chaufferie sur le site. Les chais ne seront pas chauffés. Seuls les bureaux seront chauffés électriquement.

4.8.7 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT

L'entreprise prévoit de rapatrier le groupe froid qu'elle utilise actuellement sur son site de PONS. Ce groupe a une puissance installée de 62 kW. Il contient 64 kg de gaz R404A. Le groupe sera installé à l'extérieur du chai d'assemblage.

4.8.8 TELECOMMUNICATION

Les bureaux seront pourvus de téléphones pour donner l'alerte si nécessaire. Le personnel travaillant dans les chais et autres bâtiments du site disposera d'un terminal portable.

4.8.9 UTILITES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES MESURES DE MAITRISE DES RISQUES (MMR)

Les utilités nécessaires au fonctionnement des MMR sont :

- l'électricité pour les blocs autonomes, la détection incendie, la détection intrusion, la détection éthanol,
- l'électricité et le carburant pour le groupe motopompe du système d'extinction automatique et du réseau RIA.
- Les systèmes de détection incendie, intrusion, et leurs asservissements, seront secourus par batteries (autonomie de à 12h en veille et 10 min en alarmes (fonctionnement des sirènes) ;
- le groupe motopompe disposera d'un réservoir de carburant lui assurant un fonctionnement de 6h et d'une réserve de carburant pour 3h. Le carburant sera maintenu hors gel par un antigel.

4.9 LES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE

4.9.1 LA RESERVE INCENDIE

L'entreprise prévoit l'implantation d'une réserve d'eau incendie de 2700 m³. Cette réserve sera dotée de 11 emplacements pour les engins de secours.

Le dimensionnement de cette réserve est calculé sur la base de :

- l'incendie d'un chai de 2000 m² à raison de 1 m³ d'eau /m² de surface de chai
- de la protection des 2 chais voisins (4 longueurs de 30 m) soit 320 m³
- et de 2 ilots de cuves (2 longueurs de 30 m) soit 160 m³

soit un besoin total voisin de 2500 m³ qui sera couvert par la réserve de 2700 m³ projetée.

4.9.2 LE RESEAU D'EXTINCTION AUTOMATIQUE

Les 3 ilots de cuves extérieures seront pourvus :

- d'un système d'extinction automatique pour l'extinction d'un incendie survenant dans une rétention
- d'un système de refroidissement des cuves (couronnes) .

Les installations de protection et d'extinction automatiques des cuves extérieures seront dimensionnées selon l'arrêté du 3 octobre 2010. Les calculs prévisionnels de dimensionnement ont été réalisés pour ;

- un feu dans un chai impactant 2 cuvettes extérieures,

- ou un feu dans la cuvette centrale impactant les 2 autres cuvettes.

Scénario N°1 majorant pour les sources d'eau : feu dans la cuvette centrale

Dans ce cas, un incendie dans la cuvette centrale impacterait les 2 autres zones de cuverie. Les calculs prévisionnels de dimensionnement sont les suivants :

- Extinction des robes des réservoirs = 15 l/min/ml sur la circonférence des réservoirs
Débit Théorique = 1 cuvette x 8 réservoirs x 16 m x 15 l/min/ml = 1 920 l/min
- Refroidissement des robes des réservoirs impactés = 15 l/min/ml sur la circonférence des réservoirs
Débit Théorique = 2 cuvettes x 8 réservoirs x 16 m x 15 l/min/ml = 3 840 l/min
- Postes incendie Additivés = 2 PIA en fonctionnement @ 8 bars à l'entrée de l'injecteur
Débit Théorique = 2 x 180 L/mn = 360 l/min

Scénario N°2 majorant pour les besoins en émulseur : feu dans une cuvette

Les calculs prévisionnels de dimensionnement sont les suivants :

- Extinction & Refroidissement sur cuvette centrale = 15 l/min/ml sur la circonférence des réservoirs
Débit Théorique = 1 cuvette x 8 réservoirs x 16 m x 15 l/min/ml = 1 920 l/min
- Taux d'application sur la rétention = 4 l/min/m² mini
Surface de la cuvette = 24 m x 12 m = 288 m²
- Débit Théorique = 4 l/min/m² x 288 m² = 1152 l/min qui sont assurés par le déversements des couronnes

Soit les équipements suivants à prévoir :

- Dimensionnement de la pompe :
 - 3840 L/mn x 1,15 (équilibrage) = 4 416 L/mn pour les couronnes de refroidissement
 - + 1920 L/mn x 1,15 (équilibrage) = 2 208 L/mn pour les couronnes mixtes
 - + 360 L/mn x 1,11 (équilibrage) = 400 L/mn pour les PIA
 - TOTAL = 7 024 L/mn soit 422 m³/h
- Dimensionnement de la réserve en eau :
 - 4416 L/mn x 30 mn = 132 480 L pour les couronnes mixtes
 - + 2208 L/mn x 30 mn = 66 240 L pour les couronnes mixtes
 - + 400 L/mn x 20 mn = 8 000 L pour les PIA
 - TOTAL = 206 720 L soit 206.7 m³

Ses dimensions indicatives :

D = 6,11 m ou D = 6,88 m ou D = 7,64 m
H = 7,83 m H = 6,31 m H = 5,11 m

- Dimensionnement de la station émulseur :
 - Taux de concentration retenu : 3 % avec émulseur polyvalent type AFFF-AR
 - Volume nécessaire = 1920 L/mn x 1,15 x 30 min x 0,03 = 1,989 litres soit 2,00 m³ d'émulseur

Ses dimensions indicatives sont D = 1,21 m et H/L = 1,99 m.

Les matériels prévisionnels pour ce projet seraient donc les suivants :

- 1 motopompe diesel de 425 m³/h @ 95 mCE (1 second en secours si on applique l'arrêté ministériel du 3/10/10) ;
- 1 réserve d'eau aérienne de 207 m³ utile ;
- 1 pompe jockey pour le maintien de pression ;
- 3 vannes déluges (1 par rétention) ;
- 3 électrovannes arrivée émulseur (ouverture suivant scénario) ;
- 3 injecteurs en ligne pour dosage à 3% ;
- 1 réserve émulseur de 2 m³ ;
- 1 départ RIA DN 80 installé dans le local sprinkler ;
- 24 couronnes de refroidissement (1 par cuve) comprenant chacune 6 à 8 buses MV.

4.9.3 LE RESEAU PIA

Les chais et le stockage de produits finis seront pourvus de postes incendie additivés avec émulseur spécifique pour les feux d'alcools.

Le réseau sera dimensionné conformément à la règle APSAD R5. Les PIA sont conformes aux normes françaises NF S 61201 et NF S 62201 par leur composition, leurs caractéristiques hydrauliques et leur installation.

Ils seront alimentés en eau par le groupe motopompe du système d'extinction automatique qui sera positionné dans un local spécifique.

La capacité de la réserve d'eau du système d'extinction automatique comprendra les 8 m³ calculés précédemment arrondis à 10 m³ pour satisfaire les besoins du réseau PIA (soit une réserve d'eau totale de 210 m³).

4.9.4 LES EXTINCTEURS

Tous les bâtiments de stockage (assemblage, vieillissement, produits finis et matières sèches) seront pourvus d'extincteurs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice sera de 144 B.

4.9.5 LA DETECTION INCENDIE

Les bâtiments de stockage ainsi que la cuverie extérieure seront pourvus d'une détection incendie.

Elle sera de type :

- de type « flammes » pour le chai d'assemblage avec des détecteurs de type double ou triple infra-rouge.
- de type « ponctuelle de fumées », ou « multi-ponctuelle » de type VESDA (détection très précoce) ou « linéaire », ou de type « détection de flammes » dans les chais de vieillissement,
- de type « ponctuelle de fumées », de la détection multi ponctuelle type VESDA (détection très précoce) ou type linéaire pour les stockages de produits finis et matières sèches,
- de type « flamme triple infra-rouge » pour les cuves d'alcools extérieures.

En cas de détection dans les bâtiments de stockage, les alarmes seront télétransmises à la société de télésurveillance qui préviendra dans l'ordre les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Michel NAUD, Président de la Société,
- Monsieur Michel POINTUD, Directeur technique,

- Monsieur Laurent RULLIER, responsable QSE

En cas d'impossibilité d'être sur place sous 20 min, la Société de Télésurveillance enverra un agent pour effectuer la levée de doute.

De jour, les alarmes seront reportées sur la centrale et le personnel peut effectuer la levée de doute immédiatement.

Sur les ilots de cuves extérieures, il est prévu que la détection d'un incendie dans une des rétentions enclenche automatiquement le système d'extinction automatique de la rétention concernée et la protection des ilots adjacents.

La confirmation d'une détection incendie dans un chai entraînera automatiquement la mise en marche du système de refroidissement des cuves sur les 2 ilots extérieurs les plus proches.

4.9.6 LE PLAN D'OPERATION INTERNE

Conformément à l'Arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement, l'entreprise établira un Plan d'Opération Interne (POI) pour son site de MERPINS. Ce POI fera l'objet d'une concertation et d'une validation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente. Ce Plan d'Opération Interne sera transmis au SDIS avant la mise en service des Installations.

4.9.7 PROTECTION Foudre

L'analyse du risque foudre réalisée en décembre 2017 est jointe en annexe et conclue à la nécessité de protéger les installations et éléments importants pour la sécurité comme suit :

| STRUCTURE | NIVEAU DE PROTECTION ANALYSE DU RISQUE Foudre | |
|---|--|---|
| | EFFETS DIRECTS | EFFETS INDIRECTS |
| Stockage Matières sèches produits finis | Protection de niveau IV sur la structure | Protection de niveau IV sur les lignes externes |
| Chai d'assemblage | Protection de niveau IV sur la structure | Protection de niveau IV sur les lignes externes |
| Chais de vieillissement 1,3, 4, 5, 6 et 7 | Protection de niveau IV sur la structure | Protection de niveau IV sur les lignes externes |
| Cuvettes extérieures 1, 2 et 3 | Protection de niveau IV sur la structure | Protection de niveau IV sur les lignes externes |

Tableau 6 : Niveaux de protection foudre à atteindre par structure

L'étude conclue également que :

- une procédure de prévention d'orage est à intégrer aux procédures d'exploitation du site, pour interdire en période orageuse :
 - les dépotages,
 - l'accès en toiture des bâtiments,
 - les interventions sur le réseau électrique,
 - la présence de personnes à proximité des descentes et prises de paratonnerres, l'utilisation d'engins de manutention à l'extérieur ;
- les équipements importants pour la sécurité doivent être protégés par des parafoudres adaptés.
- l'équipotentialité des masses métalliques, cuves et canalisations, doit être assurée.

L'étude technique précise les équipements à mettre en œuvre pour atteindre les niveaux de protection préconisés par l'ARF.

Ces travaux sont résumés ci-après :

- pour le chai existant, il faudra :
 - remplacer le paratonnerre existant par un Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage testable caractérisé par une avance à l'amorçage de 60 μ s. Il sera installé sur un mât de 5 m minimum.
 - conserver la descente existante et la remettre en conformité avec une reprise des fixations en partie basse et la mise en place d'un regard de visite ou étrier pour la liaison équipotentielle terre électrique – terre paratonnerre ;
 - depuis ce paratonnerre, réaliser une deuxième descente dédiée en conducteur normalisé.
 - en partie basse de la nouvelle descente, mettre en place :
 - un joint de contrôle à 2 mètres du sol pour la mesure de la prise de terre paratonnerre,
 - un compteur de coups de foudre,
 - un fourreau de protection mécanique 2 mètres,
 - un regard de visite ou un étrier au niveau du sol pour l'accès au raccordement,
 - une terre paratonnerre de type A.
 - réaliser une liaison équipotentielle entre la prise de terre paratonnerre et la terre générale BT du site par un système permettant la déconnexion.
- pour tous les bâtiments de stockage projetées à l'exception des chais 3 et 6, l'étude technique conclue à la mise en œuvre sur chaque structure des éléments suivants :
 - l'installation d'un paratonnerre à dispositif d'amorçage testable installé sur un mât de 5 m minimum,
 - depuis chaque paratonnerre, la réalisation de 2 descentes dédiées en conducteurs métalliques,
 - avec en partie basse de chaque descente :
 - un joint de contrôle à 2 mètres du sol pour la mesure de la prise de terre paratonnerre,
 - un compteur de coups de foudre,
 - un fourreau de protection mécanique 2 mètres,
 - un regard de visite ou un étrier au niveau du sol pour l'accès au raccordement,
 - une terre paratonnerre de type A.
 - la réalisation d'une liaison équipotentielle entre chaque prise de terre paratonnerre et la terre générale BT du site par un système permettant la déconnexion. v
 - l'installation d'un compteur de coup de foudre sur la descente la plus directe.
 - l'avance à l'amorçage des nouveaux PDA est de 60 μ s pour tous les PDA à l'exception des chais n°1 et 5 pour lesquels elle est de 40 μ s.
 - les chais n°3 et 6 sont protégés contre les effets directs par les PDA des chais voisins, soit schématiquement comme suit :

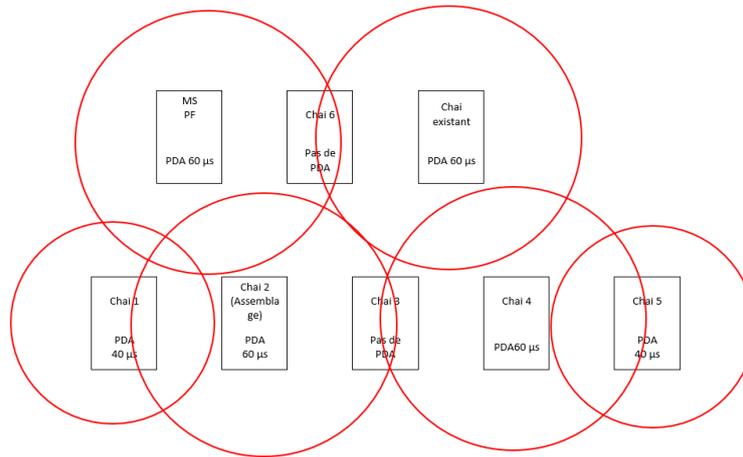


Figure 15 : Localisation des PDA – site projet de la DISTILLERIE DE LA TOUR

- pour les cuveries extérieures n°1, 2 et 3 :
 - les cuves seront utilisées comme dispositif naturel de capture **sous réserve d'une épaisseur supérieure à 4 mm** ;
 - les cuves seront utilisées comme conducteurs naturels de descente sous réserve de leur continuité électrique ;
 - chaque cuve sera interconnectée au réseau général de terre.

Pour la protection contre les effets indirects de la foudre, l'étude technique précise la nécessité d'installer des parafoudres de type I au niveau des armoires divisionnaires générales de chaque chai.

Elle préconise aussi la protection des mesures de maîtrise des risques par des parafoudre de type II, notamment au niveau des alimentations électriques des équipements de type :

- blocs autonomes,
- centrale de détection incendie,
- centrale de détection intrusion,
- groupe motopompe du système d'extinction automatique.

4.10 FLUX MATIERES

Les tableaux suivants récapitulent les stocks et flux actuels et projetés de l'entreprise.

| Matières premières / produits entrants | Quantité max en stock actuelle | Quantité max en stock projetée | Flux max Annuel actuel | Flux max Annuel projeté |
|--|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Alcools en vrac | 2 126 m ³ | 20 946 m ³ | 1 000 m ³ | 8 000 m ³ |
| Alcools conditionnés | 0 m ³ | 950 m ³ | 0 m ³ | 4 000 m ³ |
| Matières sèches | 0 t | < 500 t | 0 t | 500 t |

Tableau 7 : Stocks et Flux de matières entrantes

| Produits sortants | Flux max annuel |
|----------------------|----------------------|
| Alcools en vrac | 7 000 m ³ |
| Alcools conditionnés | 4 000 m ³ |
| Matières sèches | 500 t |

Tableau 8 : Flux de matières sortantes

4.11 DECHETS

La production de déchets projetée est la suivante :

| Déchets | Flux max annuel |
|---------------------------------------|--------------------|
| Eaux de lavage – effluents de process | 600 m ³ |
| Cartons et papiers | 10 m ³ |
| Bouteilles échantillons en PET | 5 m ³ |
| Verre | 2 m ³ |

Tableau 9 : Flux de matières sortantes

4.12 CONSOMMATIONS

Le tableau suivant résume les consommations maximales annuelles et journalière de l'entreprise.

| Utilités | Consommation maximale actuelle | | Consommation maximale projetée | |
|--------------|--------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------------|
| | Annuelle | Journalière | Annuelle | Journalière |
| Eau de ville | 5 m ³ | 100 l | <10 000 m ³ | 45 m ³ |
| Electricité | 13 000 kWh | - | 2 00 MWh | - |

Tableau 10 : Consommations

L'entreprise ne stockera pas de carburant sur le site hormis la réserve du groupe motopompe dans une cuve double peau (≤ 1000 litres).